

Madame, Monsieur Cher Membre,

Comme vous le savez, nous traversons actuellement une période difficile qui impose à chacun des efforts particuliers.

Le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DJFC) a pour mission de veiller à l'application des mesures décidées par le Conseil fédéral dans les domaines où il exerce sa compétence. Il en va ainsi notamment de la protection de la santé des apprentis qui continuent d'œuvrer sur leur lieu de travail.

Une des mesures concrètes de mise en œuvre de cette protection consiste à garantir que les normes de [sécurité édictées par l'Office fédéral de la santé publique \(OFSP\)](#) soient respectées en tout temps. À ce titre, le DFJC a prié les commissaires professionnels de chaque branche d'organiser des visites sur le lieu de travail des apprentis, afin d'assurer que les conditions de travail respectent les normes d'hygiène et de distance sociale de l'OFSP.

À la suite de chaque visite effectuée, le commissaire devra établir un rapport sur ses constatations à l'attention de la DGEP en signalant, le cas échéant, d'éventuelles situations problématiques. Nous nous permettons de vous remettre, à titre informatif, le questionnaire que le commissaire concerné devra transmettre à la DGEP après chacune de ses visites.

Nous sommes conscients que cette mesure pourrait vous heurter d'une manière ou d'une autre, car nous sommes convaincus que vous faites le maximum pour protéger tous vos collaborateurs et toutes vos collaboratrices. Cependant, nous vous assurons que les commissaires professionnels feront tout pour être constructifs dans l'application de cette nouvelle tâche qui leur est assignée, et dont ils se passeraient bien !

Nous espérons ainsi pouvoir compter sur votre pleine et entière collaboration dans cette démarche et vous remercions par avance d'accueillir MM. Bernard Nicolet (commissaire en charge des conducteurs de véhicules légers AFP et lourds CFC) et Raphaël Bertossi (commissaire UPSA en charge des métiers de la mécanique), comme il se doit.

Il va de soi que nous restons à votre entière collaboration en cas de nécessité.

En attendant, nous vous réitérons nos vœux les plus sincères pour que vous, vos entreprises et vos collaboratrices et collaborateurs traversiez cette période de turbulence en gardant la santé.

Avec nos plus chaleureuses pensées.



Section vaudoise

Secrétaire patronal Jean-Luc Pirlot
Collaboratrice Elodie Parisod
Route du Lac 2
1094 Paudex

T + 41 58 796 33 37

F + 41 58 796 33 52

Horaire : lundi, jeudi et vendredi matin

www.astag.ch